



**Décision n° 2012/12-03
relative à l'habilitation de
l'École française d'électronique et d'informatique
(EFREI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'École française d'électronique et d'informatique (EFREI)
- Vu le rapport établi par Pierre Fleischmann (rapporteur principal), Alain Jeneveau, Noel Bouffard (membres de la CTI), Louis Ros (expert) et Mouaddib Noureddine (expert international) et présenté lors de la séance plénière du 11 décembre 2012
- Messieurs Frédéric Meunier, directeur de l'EFREI, et Alain Fromentel, directeur adjoint responsable des études, entendus

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École française d'électronique et d'informatique (EFREI) est une école d'ingénieur privée située à Villejuif. Elle est actuellement gérée par l'association « EFREI », constituée selon la loi de 1901. L'école a choisi de communiquer essentiellement sous le nom de l'association de gestion.

La formation sous statut étudiant dure 5 ans (183 diplômés en 2011) ; elle est dispensée à Villejuif. Sa dernière habilitation date du 17 janvier 2007.

La formation sous statut d'apprenti, d'une durée de 3 ans a été habilitée le 11 mai 2010 et conduit au même diplôme (les 29 premiers ingénieurs pourront être diplômés en 2013).

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut apprenti.

L'école recrute ses étudiants au baccalauréat pour une formation intégrée en 5 ans et sur concours et dossiers pour une formation en trois ans, avec une répartition équilibrée entre ces deux flux d'entrée. Le nombre de diplômés dans la formation étudiant a beaucoup fluctué entre 2008 et 2011, passant de 280 (en 2008) à 120 (en 2010), pour remonter très fortement ensuite.

Les apprentis, recrutés sur dossiers, sont essentiellement des DUT. Le nombre d'apprentis autorisé par la région est de 30 par an. Dès la première année, ce nombre a été atteint.

1/ Formation

L'EFREI s'affirme comme une école d'ingénieurs des technologies de l'information et de la communication avec deux profils au choix : « Systèmes et organisation » ou « Technologies et expertises ». La formation se déroule en deux cycles : un tronc commun de trois ans suivi d'un cycle « master » en deux ans, ouvert sur des choix (une majeure et des options).

Le sujet stratégique majeur actuel de l'EFREI est son rapprochement avec l'ESIGETEL.

2/ Rapprochement avec l'ESIGETEL

L'ESIGETEL est une école qui dépendait de la chambre de commerce de Seine et Marne et qui était localisée à Avon, près de Fontainebleau. La chambre de commerce souhaitant se séparer de l'ESIGETEL, celle-ci a recherché une autre implantation à proximité d'une école qui partage des statuts similaires et qui a les mêmes valeurs, si possible plus près de Paris.

En juin 2011, les conseils d'administration de l'ESIGETEL et de l'EFREI ont décidé de rapprocher les deux établissements, les activités des deux écoles étant complémentaires. La fusion n'est pas envisagée, par contre une forte mutualisation est recherchée : elle existe déjà sur la recherche, sur les relations internationales et sur le tronc commun.

C'est ainsi que l'ESIGETEL s'est installée sur le campus de Villejuif à partir de la rentrée 2012.

3/ Évolution de l'école

Parmi les recommandations émises lors de la dernière habilitation, on retiendra :

- ⤴ en matière de recrutement : mettre en place des indicateurs de qualité,
- ⤴ rendre plus explicites les enseignements généraux de l'ingénieur,
- ⤴ veiller à la cohérence des enseignements scientifiques notamment dans les sciences fondamentales de 1^{ère} année,
- ⤴ renforcer la dynamique enseignants/élèves/industriels dans le conseil de perfectionnement et enseignants/industriels dans le comité scientifique,
- ⤴ poursuivre l'effort engagé sur la mobilité internationale (entrante et sortante) tant en terme de périmètre géographique qu'en terme quantitatif,
- ⤴ développer la mobilité sortante des enseignants,
- ⤴ poursuivre l'effort engagé dans le domaine de la recherche et en particulier l'implication des enseignants ; trouver des partenariats dans les structures voisines.

La CTI note que l'école a pris globalement en considération ces recommandations et a souvent pris les mesures nécessaires, en particulier sur la mobilité internationale des élèves. La CTI note aussi l'existence de modules de formation en anglais, attractifs pour des étudiants en mobilité entrante. Cependant des efforts restent à faire sur le recrutement des élèves et sur l'étendue de la base scientifique de la formation en tronc commun.

La formation des apprentis ne conduit pas à des remarques particulières : elle a eu, dès sa première année, un nombre de candidats important, mais cette première promotion n'a pas encore été diplômée.

4/ Synthèse de l'évaluation

Il reste des marges de progrès : l'encadrement devrait être étoffé, surtout par le recrutement d'enseignants-chercheurs, la synergie avec l'ESIGETEL pourrait être renforcée partout où la mutualisation apporte des gains de qualité, en ayant pour ambition de s'aligner systématiquement sur le meilleur des deux écoles.

En conclusion, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de six ans** à compter de la rentrée de 2013, de l'habilitation de l'EFREI à délivrer le titre suivant :

- « Ingénieur diplômé de l'Ecole française d'électronique et d'informatique (EFREI), en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti »

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la formation sous statut étudiant :

- ⤴ Améliorer le taux d'encadrement en poursuivant la politique de recrutement d'enseignants chercheurs,
- ⤴ Continuer à regrouper les enseignants chercheurs de l'EFREI avec ceux de l'ESIGETEL dans un laboratoire de recherche commun,
- ⤴ Aller plus loin dans l'ouverture du premier cycle à d'autres disciplines que l'informatique,
- ⤴ Augmenter la part de TP dans la formation du premier cycle,
- ⤴ Mieux définir les compétences, en liaison avec les entreprises, et rédiger une fiche RNCP afin de procéder à son enregistrement au RNCP,
- ⤴ Mettre en place le supplément au diplôme,
- ⤴ Quantifier les processus avec des indicateurs de qualité, suivre leurs évolutions.
- ⤴

Pour la formation sous statut d'apprenti :

- ⤴ Décrire la formation en termes de compétences, y compris des compétences de savoir être à acquérir en entreprise, avec une chronologie et des évaluations adaptées,
- ⤴ Rééquilibrer les ECTS entre formation académique et formation en entreprise.

La CTI demande un rapport intermédiaire dans trois ans sur le suivi de ces recommandations.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'Ecole française d'électronique et d'informatique (EFREI)

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2013

Le président

Philippe Massé

